

## Conditions Générales de Vente

### **1/ Généralités :**

*A la commande, le client certifie avoir préalablement pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente (CGV).*

*En apposant sa signature sur le bon de livraison, le client accepte les présentes conditions générales et reconnaît le parfait achèvement de la prestation.*

### **2/ Le paiement :**

*Nos prestations sont payables sur place, au technicien ; à défaut, le client s'engage au paiement des factures sous 10 jours francs ou avant la date d'échéance si elle est mentionnée sur la facture. S'il ne peut s'acquitter de la somme à cette date, il doit obligatoirement nous informer par écrit (fax, mail ou lettre recommandée avec A.R) du mode de paiement et délai qu'il souhaite ; ces dispositions restent soumises à l'acceptation du prestataire. A défaut de paiement à date d'échéance, une pénalité de 10 % du montant TTC de la facture en plus de l'indemnité forfaitaire obligatoire de 40.00€ (Art. D 441-5 du code du commerce) seront appliquées sans avis préalable. L'ensemble des frais de recouvrement reste à la charge du client ; en cas de recouvrement par voie de justice, des frais de dossier seront appliqués en sus, ils seront notifiés par Lettre Recommandée avec A.R. au débiteur.*

### **3/ Annulation de commande – déplacement :**

*Le client se verra facturé d'un forfait déplacement au tarif en vigueur si le rendez-vous préalablement pris avec nos services n'est pas annulé dans un délai raisonnable soit la veille jusqu'à 19h, par courriel ou télécopie mentionnés sur notre site internet, brochures publicitaires, annuaires, bon de commande, courriel...*

*Les commandes sur devis signés et par courriels sont fermes et définitives, elles ne peuvent faire l'objet d'annulations sauf accord express entre les parties.*

### **4/ Garanties :**

*Nos garanties ne sont effectives que sur les prestations intégralement payées. Elles ne s'appliquent que sur constatation par nos services de l'échec du traitement. Toute demande d'intervention sous garantie injustifiée fera l'objet d'une facturation.*

*Le client s'engage à ne pas altérer nos prestations, respecter nos prescriptions, ne pas déplacer, toucher, retirer nos produits et accessoires ni procéder à une autre méthode que celle mise en œuvre par nos services. A défaut, nos garanties seraient annulées.*

*Lors de traitement en cheminée, le client doit obligatoirement, avant réutilisation, faire procéder au ramonage des conduits par un professionnel. En l'absence, notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de sinistre.*

### **5/ Réserve de propriété :**

*Tous matériels mis à disposition du client sous contrat, en particuliers les postes d'appâtages PVC, restent la propriété du prestataire, en fin de contrat ou résiliation de celui-ci, le client s'engage à restituer en parfait état et à ses frais les matériels confiés dans un délai de 10 jours après le terme du contrat ou sa résiliation.*

### **6/ Assurance :**

*Nos prestations sont couvertes par une assurance RC professionnelle. En cas de sinistre provoqué ou consécutif à nos travaux, le client doit obligatoirement nous informer des dommages subis dans un délai de 5 jours suivant nos prestations par lettre recommandée avec A.R. décrivant la nature du sinistre, ses causes et effets avec tout justificatif possible (photos, témoignages, devis de réparation, constats...). Nous n'accepterons pas le recours à notre assurance RC professionnelle et ne ferons aucune indemnisation en cas de non-respect de ces conditions.*

\*\*\*\*\*